

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République

jeanpaul-lecoq.fr

Monsieur Michel BARNIER
Premier ministre
57, Rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : *Protection Judiciaire de la Jeunesse*

Monsieur le Premier Ministre,

Dans l'attente de nomination du garde des sceaux, je souhaite vous alerter concernant la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En ce 19 septembre, au Havre sur ma circonscription, comme dans de très nombreuses villes du pays, les travailleurs sociaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), soutenus par des avocats, des élus locaux, des associations et des unions locales syndicales, se mobilisent de nouveau face aux mesures d'économies budgétaires décidées par le précédent gouvernement dans ce secteur pourtant essentiel à notre société puisqu'il concerne des jeunes en grande fragilité.

Car si la PJJ a pour objet l'insertion et l'éducation de mineurs en conflit avec la loi ou encore la protection de mineurs en danger, les décisions qui ont été prises et qui s'apparentent à un véritable plan social avec la suppression de près d'un millier de postes de contractuels, entraînent des conséquences très préjudiciables non seulement pour la conduite des missions dévolues à la PJJ mais aussi pour les personnels qui demeurent en poste.

Tout ceci dans une période où les Départements sont également confrontés à de graves difficultés dans la détection, la mise à l'abri et l'accompagnement de mineurs dont les décisions de justice comme l'action des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) devraient pourtant leur apporter des réponses adaptées aux problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Le gel de crédit de 10 milliards décidé en février 2024 et qui motive cette suppression de postes, malgré les urgences humaines, malgré les besoins fondamentaux à couvrir, a été aggravé par le refus de débloquer la réserve ministérielle qui aurait permis d'atténuer ces effets.

Concrètement ces décisions vont interdire à la Protection Judiciaire de la Jeunesse en Seine-Maritime de prendre en charge de nouveaux suivis pour des jeunes le nécessitant pourtant, et de mettre en place les solutions éducatives adaptées.

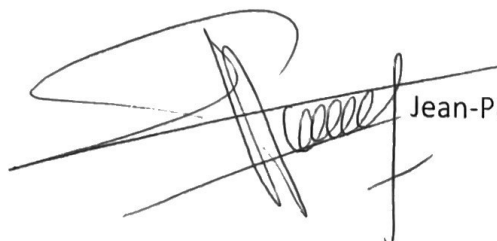
La rentrée judiciaire sur les tribunaux du Havre, d'Évreux, de Rouen et de Dieppe, s'est encore compliquée alors qu'elle l'était déjà bien assez, et les répercussions dans la prise en charge des jeunes et leur famille sont d'ores et déjà importantes.

Pour ne prendre que cet exemple sur ma circonscription, le STEMOM (Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert) du Havre doit déjà gérer une liste d'attente, ce qui est difficilement compréhensible et admissible pour les travailleurs sociaux et les élus locaux puisque nous parlons ici de jeunes en danger. Or, les mesures ci-avant dénoncées entraînent le non-renouvellement de deux éducatrices contractuelles.

Depuis plusieurs années l'administration centrale ferme d'ailleurs des postes sur ce service, justifiant le recours aux contrats pour gérer l'activité, alors même que les besoins non seulement ne baissent pas, mais sont même en progression.

Dans ces conditions, j'en appelle à vous afin qu'un plan de sauvetage de la PJJ puisse être décrété et accompagné des mesures d'urgence qui s'imposent, notamment le recrutement de personnels contractuels dans les plus brefs délais.

Dans cette attente tout entièrement tournée vers l'intérêt général qui consiste à prendre en charge tous ces besoins, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

 Jean-Paul LECOQ